

DÉLIBÉRATION 1/2026

SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 09/02/2026 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 06/02/2026, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 06/02/2026 convoquée par lettre envoyée le 22/01/2026.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,

Étaient absent(e)s :

- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 19 décembre 2025

Le Président du syndicat présente le compte rendu du comité syndical qui s'est déroulé le 19 décembre 2025.

L'ordre du jour de ce dernier était le suivant :

- 1) Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 06/02/2025
- 2) Débat sur les Orientations Budgétaires 2026
- 3) Présentation de l'analyse du rapport annuel 2024 du délégataire A75 Networks

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 19/12/2025 tel que joint en annexe.

À Mende, le 9/02/2025
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

Compte rendu du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 Numérique du 19/12/2025

Le 19/12/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 17/12/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 17/12/2025.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 06/02/2025
- Débat sur les Orientations Budgétaires 2026
- Présentation de l'analyse du rapport annuel 2024 du délégataire A75 Networks

Point 1 - Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 06/02/2025

Le Président du syndicat présente le compte rendu du comité syndical qui s'est déroulé le 6 février 2025.

L'ordre du jour de ce dernier était le suivant :

- 1) Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024
- 2) Vote du Compte Administratif 2024, adoption du compte de gestion et affectation de résultat
- 3) Vote du Budget Primitif 2025
- 4) Élection de la Commission de Délégation de Service Public

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 06/02/2025 tel que joint en annexe.

Point 2 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

Le Président indique au Comité syndical qu'il est nécessaire de procéder au débat sur les Orientations Budgétaires 2026.

Après la présentation par le Président du rapport sur les orientations budgétaires 2026 joint en annexe, le comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Point 3 - Présentation de l'analyse du rapport annuel d'activité 2024 de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance,

- du rapport d'activité de l'année 2024,
- du rapport d'analyse effectué par la mission de contrôle,
- de l'avis de la commission consultative des services publics locaux,
- de l'avis du comité de suivi,

Donne un avis favorable au rapport d'activité de l'année 2024 de la Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 du délégataire A75 Networks, joint en annexe.

La séance s'est achevée à 12h00,

Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

